

Offre financière :

Rue de la Garnache – BOIS DE CENE 85710

♦ **Prix proposé :**

Pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AH 105 pour une surface de 5 070m².

➤ **101 400€ Net vendeur ;**

♦ **Conditions suspensives :**

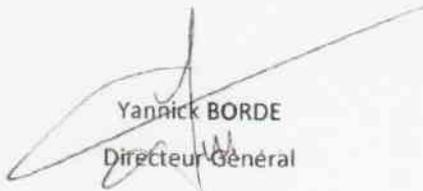
- Permis d'aménager purgé de tous recours des tiers et du retrait administratif autorisant la réalisation de 33 terrains à bâtir et représentant une surface cessible d'environ 14 400m²,
- Absence d'obligation de réaliser de logements sociaux,
- Absence d'étude d'impact,
- Absence d'imposition dans le cadre du dossier loi sur l'eau pouvant remettre en cause l'équilibre financier général du projet d'aménagement,
- Absences de servitudes autre que l'emplacement n°1 grevant les parcelles AH100 et AH104 d'une emprise de 1 500m²,
- Absence de préemption,
- Absence de prescriptions archéologiques préventives formulées dans le cadre de la réglementation en vigueur imposant la conservation de tout ou partie du site vendu, la modification du programme tel que défini au permis d'aménager,
- Absence de pollution du sol et du sous-sol,
- Absence de prescriptions émanant des études géotechniques,
- Justification de l'origine trentenaire,
- Présence de tous les réseaux au droit du terrain et absence de participation à l'extension des réseaux,
- Terrain libre de toute occupation et inscription en garantie,
- Signatures concomitantes des propriétaires des parcelles AH100, AH101, AH102, AH103, AH104 et AH106,
- Accord du Comité d'Engagement.

♦ **Conditions de Paiement :**

- 5 % à la signature de la promesse unilatérale de vente,
- 95 % à la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle sous conditions de la réalisation des conditions suspensives ci-dessus.

♦ **Echéance de validité de la présente offre :**

- 20 novembre 2022


Yannick BORDE
Directeur Général